



19 SEPTEMBRE : SARKOZY A NANTES

Déclaration de l'intersyndicale 44

Le Président de la République, dans le cadre de son périple national, fera escale à Nantes le mercredi 19 septembre.

Dans un établissement symbolique, l'Institut Régional de l'Administration, il doit prononcer un discours de portée nationale qui traitera du devenir des agents de la fonction publique.

Cette prestation va être un acte politique qui à n'en pas douter, servira de tremplin à l'offensive menée contre les fonctionnaires, et les missions des services publics. Les propos du Président de la République prolongeront les déclarations faites pendant le week-end entre autre celle du 1^{er} ministre Fillon indiquant que « la réforme par décret des régimes spéciaux était prête à être lancée ».

Les dossiers sociaux s'accumulent en particulier

- **la fusion GDF/Suez** qui privatise le pôle énergétique national Gaz de France,
- le dossier du **Fret SNCF** qui programme la fermeture de 262 gares et des suppressions d'emplois,
- les **22.700 suppressions** de postes annoncées dans la fonction publique d'état,
- **les objectifs communs du couple Sarkozy/Parisot** relatifs au recul de l'âge de la retraite à 61, 62 voire 63 ans,
- la « dite » modernisation du marché du travail qui poursuit la finalité de vider de leur contenu le code du travail, les garanties collectives de branches ou d'entreprises,

Les salaires, pensions et retraites, l'emploi, les missions de service public, les statuts de la fonction publique et conventions collectives dans le secteur privé, les régimes spéciaux de retraite, il faut les défendre maintenant !

Ne pas attendre et manifester pour la satisfaction de ces exigences sociales, c'est le sens de l'appel des organisations syndicales CGT 44, Union Syndicale Solidaires 44, FSU 44, CGT-FO 44, lancé aux salariés pour qu'ils se mobilisent, se rassemblent

le mercredi 19 septembre à 16 heures,
devant l'Institut Régional de l'Administration de Nantes,
1 rue Bourgeonnière (Jonelière).

La voix du Président de la République ne peut être la seule entendue. Celle des salariés en nombre est en capacité de modifier la donne et d'imposer la satisfaction de leurs revendications, de leurs garanties collectives, de leurs statuts, de l'augmentation de leurs salaires et de leurs pouvoirs d'achat, des pensions et retraites, de leur emploi et de leur liberté de s'organiser et de faire grève.